



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 101827

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par le conseil national de l'Ordre des sages-femmes dans son livre blanc intitulé « Innover pour la santé publique avec les sages-femmes ». Le conseil national de l'Ordre des sages-femmes souligne que, assurant la prise en charge de 100 % des nouveau-nés dès la première seconde de leur naissance, les sages-femmes sont aujourd'hui engagées en faveur de la santé des femmes tout au long de leur vie. C'est pourquoi le conseil national de l'Ordre des sages-femmes propose la création et la mise en place d'un dossier médical personnalisé (DMP) dès la naissance, par les sages-femmes, afin d'assurer la continuité des soins et de garantir le suivi médical pour tous dès le plus jeune âge et pour toute la vie. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101827

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 14

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)